

Le PRÉSIDENT: Il est midi et il me semble, si je tiens compte du nombre de tous ceux qui ont exprimé le désir d'adresser la parole, que nous ne pourrions terminer aujourd'hui. Je demanderais que quelqu'un propose l'ajournement de la séance jusqu'à 9 h. 30 mercredi matin. Nous nous réunirons dans la salle 253 ouest. Nous pourrions alors poursuivre nos délibérations pendant quelques heures.

M. GRÉGOIRE: Pourquoi n'allons-nous pas jusqu'à une heure?

M. KNOWLES: Mercredi, il y aura caucus. Si nous ne pouvons continuer aujourd'hui, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire demain?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions nous réunir de 9 h. 30 à 10 h. 45 ou à partir de 9 heures, si vous le désirez.

M. KNOWLES: Je crains que nous soyons critiqués si nous ne nous pressons pas de régler ce problème.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas d'un délai. Il nous serait impossible de terminer nos travaux même si nous les poursuivions plus longtemps aujourd'hui.

M. KNOWLES: Vous avez mentionné que la copie dactylographiée n'est pas prête. Si nous poursuivions la séance maintenant, nous n'aurions pas plus la copie dactylographiée. Est-il nécessaire que nous l'ayons? Nous avons certainement assez insisté pour que les observations que nous avons faites ne soient pas oubliées.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je suis un peu surpris de votre attitude et je le mentionne à ce stade-ci. Nous siégeons depuis 10 heures. Or, souvent les comités de la Chambre siègent jusqu'à 1 heure, et c'est vous-même qui venez profiter de la circonstance qu'il est midi et proposer l'ajournement, alors que personne d'autre ne l'a proposé. Bref, on dirait que vous avez à l'esprit de retarder ces décisions le plus possible, tout comme vous l'avez fait l'autre jour, alors que vous ne vous êtes pas conformé à deux vœux du comité.

M. DROUIN: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le PRÉSIDENT: Je ne permettrai pas que vous disiez que je ne me suis pas conformé aux vœux du comité.

M. GRÉGOIRE: Laissez-moi exprimer mon point de vue...

Le PRÉSIDENT: Le premier vœu a été exprimé et n'a pas été poussé à bout. Par conséquent, j'ai décidé qu'il était irrégulier.

M. DROUIN: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Le PRÉSIDENT: On a invoqué le Règlement avant que vous ne posiez la question de privilège.

M. GRÉGOIRE: Lequel a priorité?

Le PRÉSIDENT: Le rappel au Règlement.

M. DROUIN: Je puis en faire une question de privilège, si vous le désirez.

Si l'honorable député de Lapointe veut continuer à siéger jusqu'à 1 heure, je suis d'avis que le comité peut décider de la question. Mais, à mon sens, il est tout à fait malvenu d'insulter le président pour atteindre ce but.

Si l'honorable député veut que le comité siège jusqu'à 1 heure, il n'a qu'à demander l'assentiment du comité et il peut le faire sans insulter le président.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre décision? Voulez-vous siéger jusqu'à 1 heure?

M. KNOWLES: D'accord.

M. DROUIN: Oui.